

- L'absence de législations rigoureuses pour contrôler l'acquisition et l'importation des armes légères et l'application sélective de ces législations ont engendré la prolifération des petites armes ainsi que l'insécurité.
- Le contact dangereux des enfants avec les armes de guerre à travers la production, la distribution, l'utilisation de ces armes de même qu'avec les média électroniques et la presse sans aucun système efficace de supervision en place.

LES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

La Prévention

- Il est recommandé que les capacités militaires de la sous-région soient renforcées pour s'occuper des enfants touchés par la guerre pendant les conflits, surtout des combattants avec lesquels ces enfants se retrouvent face à face et qui peut-être, sont les seules personnes disponibles pour s'occuper de ces derniers.
- La prévention des conflits doit s'inscrire dans le cadre d'un effort global auquel participent le gouvernement, la société civile et les communautés qui doivent être renforcées pour attaquer le problème à la source.

Réhabilitation et Réintégration

- Les gouvernements et la communauté internationale doivent être encouragés à accorder la priorité à la réhabilitation et à la réintégration des enfants dans les sociétés après guerre en mettant en place et en renforçant les structures sociales indispensables pour les réadapter et les réintégrer dans la société.
- La situation des filles doit être mise en évidence; les structures et programmes nationaux susceptibles de répondre aux besoins de la fille après la guerre, doivent recevoir l'attention nécessaire.

Plaidoyer

- Les gouvernements doivent signer et ratifier eu temps opportun, les conventions et protocoles relatifs aux droits et à la protection de l'enfant, y compris la Déclaration de Rome portant sur la création de la ICC de même que le Protocole Provisoire lié à la Convention sur les Droits de l'Enfant.
- Les gouvernements doivent publier les conventions internationales et régionales sur les droits de l'enfant dans les langues locales et les vulgariser largement chez eux.
- Après sa révision, le Moratoire de la CEDEAO doit être érigé en un accord mandataire afin de trouver une solution au problème de la prolifération des armes légères dans la sous-région.